

# CONCOURS 2020 ADOBE GOVERNMENT CREATIVITY AWARDS

Règlement officiel

# ADOBE GOVERNMENT CREATIVITY AWARDS

## RÈGLEMENT OFFICIEL

CE CONCOURS EST GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT. IL EST OUVERT À TOUTE PERSONNE ÂGÉE DE 18 ANS RÉVOLUS (OU DÉCLARÉE MAJEURE DANS SA JURIDICTION) ET RÉSIDANT AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA (À L'EXCLUSION DU QUÉBEC), EN FRANCE, EN ALLEMAGNE, AU ROYAUME-UNI, EN AUSTRALIE, EN INDE ET AU JAPON. IL EST DÉCLARÉ NUL DANS LES PAYS OÙ IL FAIT L'OBJET D'UNE INTERDICTION.

La participation au concours Adobe Government Creativity Awards (ci-après dénommé « le Concours » / « AGCA ») constitue la pleine et entière acceptation du présent Règlement officiel par le Candidat.

Le Concours est organisé et parrainé par Adobe Inc., 345 Park Avenue, San Jose, Californie, 95110-2704, États-Unis (ci-après dénommé « l'Organisateur »).

## CATÉGORIES

Vous pouvez présenter jusqu'à trois (3) projets, à titre individuel ou collectif, dans chacune des six (6) catégories suivantes pendant toute la durée du Concours.

Aucun participant ne peut soumettre plus de vingt (20) projets, à titre individuel ou collectif.

**VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINES RÉGLEMENTATIONS OU POLITIQUES D'EMPLOYEURS PEUVENT INTERDIRE LA PARTICIPATION À CE CONCOURS. IL INCOMBE À CHAQUE PARTICIPANT DE S'ASSURER QUE SA PARTICIPATION AU CONCOURS NE VA PAS À L'ENCONTRE DE CES RÉGLEMENTATIONS OU POLITIQUES.**

- Photographie
- Dessin, conception graphique pour l'impression ou illustration
- Montage vidéo, post-production, animation ou animation graphique
- Webdesign
- Design d'applications mobiles
- Campagne multicanal

## CALENDRIER

Le Concours débute le 2 mars 2020 et prend fin le 26 juin 2020. Tous les dossiers de candidature doivent parvenir à Adobe au plus tard le 26 juin 2020 à 17 heures (heure d'été du Pacifique). Adobe se réserve le droit de repousser sans préavis officiel la date de clôture du Concours de six (6) jours ouvrables maximum, soit au 6 juillet 2020 au plus tard.

IL APPARTIENT À CHAQUE PARTICIPANT DE SE RENSEIGNER SUR L'HEURE LIMITE RÉELLE DU DÉPÔT DE DOSSIER DANS SON FUSEAU HORAIRE. L'heure de référence du Concours est celle de l'ordinateur d'Adobe.

## ÉLIGIBILITÉ

Le Concours est ouvert :

- Aux personnes faisant du bénévolat, employées par ou fournissant des prestations contractuelles aux organisations gouvernementales, quasi-gouvernementales ou à but non lucratif au niveau fédéral/national, étatique/provincial ou local. Sont inclus, de façon non exhaustive, les musées, les aéroports, les systèmes de transport/transit, les organismes de santé et de service sociaux, les organismes de service public, les organismes de tourisme, les tribus, les organismes scientifiques, d'analyse judiciaire et de santé, les intégrateurs de systèmes, ainsi que les entités militaires, de défense et de sécurité publique.
- Aux personnes résidant AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA (À L'EXCLUSION DU QUÉBEC), EN FRANCE, EN ALLEMAGNE, AU ROYAUME-UNI, EN AUSTRALIE, EN INDE ET AU JAPON. IL EST DÉCLARÉ NUL DANS LES PAYS OÙ IL FAIT L'OBJET D'UNE INTERDICTION.

Pour les travaux collectifs, chaque membre du groupe doit être cité sur le formulaire d'inscription et remplir les conditions de participation. L'un des membres doit être désigné comme chef d'équipe sur le formulaire d'inscription.

Ne sont pas autorisés à participer au Concours les salariés, sous-traitants, cadres et dirigeants d'Adobe, et ses agents, représentants, agences de communication et de publicité, sociétés de couponnage, conseillers juridiques, ayants cause et ayants droit et/ou toute autre société ou personne intervenant dans la production, la conception, l'exécution, l'administration, l'évaluation ou la diffusion de ce Concours (collectivement dénommés « Parties exonérées »), ainsi que les personnes domiciliées chez eux (avec ou sans lien de parenté) et les membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs, enfants, conjoints, etc. – indépendamment de leur lieu de résidence).

Sont autorisés à participer au Concours les collègues ou collaborateurs des juges (sans lien de parenté), auquel cas les juges renonceront à participer à l'évaluation.

Le Concours est soumis à toutes les lois des différents pays, États, territoires, provinces et municipalités.

Chaque participant peut présenter trois (3) projets par catégorie, à l'exception de la catégorie Campagne multicanal pour laquelle un maximum de cinq (5) projets est accepté, portant à vingt (20) au maximum le nombre total de projets soumis. En outre, quel que soit le nombre de dossiers présentés, un (1) seul prix sera attribué par participant au Concours. Si un même participant présente plus de trois (3) projets à titre individuel ou collectif dans une catégorie, seuls les trois (3) premiers dossiers reçus seront considérés comme valides. Tout participant au Concours qui tenterait de dépasser la limite de dossiers autorisée s'exposera à un risque de disqualification.

Chaque candidature doit être conforme aux critères énoncés dans la section Projets. Les candidatures non conformes seront rejetées. Les formulaires d'inscription endommagés, raturés, illisibles, non conformes ou incomplets ne seront pas pris en compte et aboutiront au rejet de la candidature.

**Les projets comportant des scènes de nudité ou dont le contenu présente un caractère pornographique, violent, obscène ou sexuellement explicite, selon des critères laissés à la seule discrétion de l'Organisateur, seront rejetés.**

Une fois jugé recevable, chaque dossier sera examiné par un jury indépendant nommé par l'Organisateur. Les décisions des juges sont définitives et exécutoires. Le jury se réserve le droit de classer un dossier dans une autre catégorie ou de n'en retenir qu'une partie pour l'attribution des prix.

## ÉVALUATION

Les projets sont à soumettre entre le 2 mars 2020 et le 26 juin 2020. Les lauréats seront annoncés le 26 août 2020 au plus tard.

Tous les projets soumis lors du Concours seront évalués selon les mêmes critères. Il y aura six (6) lauréats par catégorie.

Dans chacune des catégories seront désignés un (1) Lauréat par catégorie et jusqu'à neuf (9) Finalistes par catégorie, que les projets aient été soumis à titre individuel ou collectif, sauf si le jury estime que la qualité ou la quantité des travaux présentés ne permet pas l'attribution des six (6) prix.

Dans le cas peu probable où la phase d'évaluation se solderait par un ex æquo, Adobe désignerait plusieurs lauréats dans la catégorie concernée. Le Jury se réserve le droit, à son unique discrétion, de sélectionner moins de lauréats que le nombre spécifié en cas de dossiers recevables insuffisants, ou si le nombre de dossiers recevables remplissant les critères d'évaluation minima est insuffisant.

Qu'ils soient individuels ou collectifs, les projets seront jugés simultanément dans chaque catégorie selon un barème de points, en fonction de différents critères : (a) design/expérience utilisateur (30 %), (b) adéquation à l'objectif (30 %), (c) créativité (30 %) et (d) capacité à exploiter les produits Adobe, conformément aux indications portées par les candidats sur le formulaire d'inscription (10%). Les critères détaillés d'évaluation pour chaque catégorie sont décrits ci-après.

## PROJETS

Les candidats peuvent présenter jusqu'à trois (3) projets, à titre individuel ou collectif, dans chacune des catégories ci-après. Il est interdit de présenter deux projets identiques dans une même catégorie ou dans des catégories distinctes. Cependant, les ressources ou composants figurant dans le dossier de participation Campagne multicanal peuvent également être présentés dans les catégories suivantes : Photographie ; Dessin, conception graphique pour l'impression ou illustration ;

Montage vidéo, post-production, animation ou animation graphique ; Webdesign ; ou Design d'applications mobiles, dans la limite de quatre (4) nouveaux projets. Le Jury se réserve le droit de retirer les projets présentés dans plusieurs catégories et de réaffecter les travaux dans d'autres catégories.

## CATÉGORIES

### PHOTOGRAPHIE

Les projets peuvent présenter une seule image ou une série de dix (10) images maximum. Les images doivent avoir été réalisées avec un appareil photo, puis retouchées principalement (à plus de 50 %) à l'aide d'outils Adobe.

Modalités de soumission de votre projet : adresse URL d'un projet Behance contenant jusqu'à dix (10) images aux formats JPEG, PNG, GIF, et supports facultatifs (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) expliquant l'objectif ou le processus.

Critères d'évaluation :

- Design/expérience utilisateur (30 %)
- Adéquation à l'objectif de communication (30 %)
- Créativité (30 %)
- Capacité à exploiter les produits Adobe (10 %)

### DESSIN, CONCEPTION GRAPHIQUE POUR L'IMPRESSION OU ILLUSTRATION

Les projets doivent être présentés au format papier et/ou numérique. Il peut s'agir de brochures, de rapports et/ou de présentations illustrant une recherche, expliquant des concepts et des statistiques et/ou fournissant des informations importantes sur le service public. Il peut également s'agir de supports pour les réseaux sociaux, marketing et/ou d'exposition, destinés à mobiliser les administrés et/ou les fonctionnaires. Les dessins ou les illustrations présentés doivent être créés principalement (à plus de 50 %) à l'aide d'outils Adobe.

Modalités de soumission de votre projet : adresse URL d'un projet Behance contenant une brochure, une newsletter, une publication ou jusqu'à cinq (5) images aux formats JPEG, PNG, GIF, et supports facultatifs (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) expliquant l'objectif ou le processus.

Critères d'évaluation :

- Design/expérience utilisateur (30 %)
- Adéquation à l'objectif de communication (30 %)
- Créativité (30 %)
- Capacité à exploiter les produits Adobe conformément aux indications portées dans le dossier de participation (10 %)

### MONTAGE VIDÉO, POST-PRODUCTION, ANIMATION OU ANIMATION GRAPHIQUE

Les vidéos peuvent mélanger prises de vue réelles, graphismes créés sur ordinateur, effets visuels, animations de texte et reproductions numériques d'images dessinées, et doivent être produites pour impliquer les administrés et/ou les fonctionnaires dans les communications, programmes et/ou formations liés au service public. Seules les cinq premières minutes de la vidéo seront jugées. Le montage de visuels, la retouche et/ou l'amélioration d'effets ou les travaux visant à démontrer des compétences en post-production ou animation doivent avoir été réalisés au moins à 50 % à l'aide d'outils Adobe.

Modalités de soumission de votre projet : adresse URL d'un projet Behance contenant un fichier vidéo (formats de fichier les plus courants acceptés) et supports facultatifs (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) expliquant l'objectif ou le processus.

Critères d'évaluation :

- Design/expérience utilisateur (30 %)
- Adéquation à l'objectif de communication (30 %)
- Créativité (30 %)
- Capacité à exploiter les produits Adobe conformément aux indications portées dans le dossier de participation (10 %)

## **WEBDESIGN**

Les sites web et/ou intranets présentés doivent être consultables dans un navigateur sur un ordinateur ou une tablette et être conçus pour impliquer les administrés et/ou les fonctionnaires dans les communications, programmes et/ou formations liés au service public. Au moins 50 % de l'aspect front-end ou back-end du site doit avoir été créé à l'aide d'outils Adobe.

Modalités de soumission de votre projet : adresse URL, avec mot de passe fourni le cas échéant, et supports facultatifs (PDF, YouTube, Vimeo, etc) expliquant l'objectif ou le processus.

Critères d'évaluation :

- Design/expérience utilisateur, responsive design compris (30 %)
- Adéquation à l'objectif de communication, personnalisation et analytics comprises (30 %)
- Créativité (30 %)
- Capacité à exploiter les produits Adobe conformément aux indications portées dans le dossier de participation (10 %)

## **DESIGN D'APPLICATIONS MOBILES**

Les applications mobiles, jeux numériques et/ou expériences interactives en temps réel doivent être conçus pour impliquer les administrés et/ou les fonctionnaires dans les communications, programmes et/ou formations liés au service public. Au moins 50 % de l'aspect front-end ou back-end de l'application doit avoir été créé à l'aide d'outils Adobe.

Modalités de soumission de votre projet : adresse URL d'un projet Behance contenant jusqu'à dix (10) fichiers image ou fichiers vidéo et supports facultatifs (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) expliquant l'objectif ou le processus.

Critères d'évaluation :

- Design/expérience utilisateur (30 %)
- Adéquation à l'objectif de communication (30 %)
- Créativité (30 %)
- Capacité à exploiter les produits Adobe conformément aux indications portées dans le dossier de participation (10 %)

## CAMPAGNE MULTICANAL

Les projets soumis pour ce prix transversal doivent inclure des ressources utilisées sur plusieurs canaux marketing (réseaux sociaux, site web, support papier, vidéo et événements, par exemple), visant à diffuser des informations importantes sur le service public ou à mobiliser les fonctionnaires. Les ressources ou composants distincts d'une campagne multicanal peuvent également être présentés dans les catégories suivantes : Photographie ; Dessin, conception graphique pour l'impression ou illustration ; Montage vidéo, post-production, animation ou animation graphique ; Webdesign ; et Design d'applications mobiles. Les projets présentés dans la catégorie Campagne multicanal doivent inclure au minimum trois (3) types de ressources et au maximum cinq (5) ressources. Par exemple, la brochure d'une exposition dans un parc peut concourir dans la catégorie Dessin, conception graphique pour l'impression ou illustration (avec un participant principal), mais les ressources de la brochure, de la signalétique, de la présence web et des réseaux sociaux peuvent concourir ensemble dans la catégorie Campagne multicanal.

Modalités de soumission de votre projet : adresse URL d'un projet Behance contenant des ressources individuelles ou des ensembles de ressources, une description de texte et des supports facultatifs (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) expliquant l'objectif ou le processus.

Critères d'évaluation :

- Design/expérience utilisateur (30 %)
- Adéquation à l'objectif de communication sur l'ensemble des travaux (30 %)
- Créativité (30 %)
- Capacité à exploiter les produits Adobe conformément aux indications portées dans le dossier de participation (10 %)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est possible uniquement via la page web du Concours, à l'adresse [adobecreativityawards.com](http://adobecreativityawards.com). Il est nécessaire de compléter intégralement les formulaires en ligne.

Conditions obligatoires pour chaque dossier :

- Un profil web complet, avec identifiants de connexion Adobe ID ou Enterprise ID. Les profils contiennent des informations de base sur le participant, comme son nom, son organisme ou agence, son pays de résidence et l'URL des liens renvoyant aux réseaux sociaux (facultatif).
- Une œuvre originale, réalisée en décembre 2018 ou ultérieurement, soumise en tant que projet Behance dans l'une des six (6) catégories définies dans la section « Catégories ». Les œuvres soumises au cours d'un précédent Concours Adobe Government Creativity Awards ne seront pas acceptées. L'œuvre doit avoir été réalisée à plus de 50 % à l'aide d'outils Adobe et être accompagnée des fichiers numériques originaux au format des logiciels Adobe utilisés (si demandé). L'œuvre doit également être balisée avec le mot-clé « AGCA », dans l'onglet Réglages > Visibilité de Behance.

Les participants peuvent soumettre jusqu'à trois (3) projets par catégorie, à l'exception de la catégorie Campagne multicanal pour laquelle un maximum de cinq (5) projets est accepté, portant à vingt (20) le nombre total possible de projets par participant, pendant toute la période de soumission des candidatures au Concours AGCA. Chaque projet doit être remis séparément.

Dans tous les cas, les travaux remis sur un support physique deviennent la propriété exclusive d'Adobe et ne seront pas renvoyés à l'expéditeur. L'Organisateur décline toute responsabilité quant aux dossiers perdus ou endommagés pendant l'envoi. Il prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter toute perte ou détérioration des dossiers reçus, mais ne pourra être tenu responsable d'une perte directe, indirecte ou consécutive résultant d'un incident ou d'un dommage. Sauf disposition légale contraire, et sachant que cette clause n'est pas applicable aux participants résidant en Inde, la responsabilité de l'Organisateur sera limitée à (a) la valeur du support sur lequel est fourni le travail ou à (b) 50 dollars américains, selon la plus faible de ces deux valeurs.

## **DROITS D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

En remettant un projet individuel dans une catégorie, le participant certifie qu'il est le seul et unique concepteur, auteur et propriétaire de l'œuvre, y compris des composants visuels et sonores, ou qu'il est autorisé à utiliser les composants soumis à droits d'auteur. Par ailleurs, il garantit que l'œuvre ne contient aucune information considérée comme confidentielle sur son lieu d'activité ou par toute autre partie tierce. En remettant un travail collectif, les membres du groupe certifient qu'ils l'ont conçu et créé conjointement, qu'ils sont propriétaires des éléments visuels et sonores ou qu'ils sont autorisés à utiliser les composants soumis à droits d'auteur. Par ailleurs, ils garantissent que l'œuvre ne contient aucune information considérée comme confidentielle sur leur lieu d'activité ou par toute autre partie tierce.

## **LAURÉATS ET PRIX**

Jusqu'à dix (10) finalistes dans chaque catégorie (collectivement dénommés « les Finalistes par catégorie » ou « les Finalistes ») seront désignés au plus tard le 26 août 2020. Un Finaliste par catégorie peut être une personne ou un groupe. Adobe désignera parmi les dix (10) Finalistes de chaque catégorie un (1) Lauréat (collectivement dénommés « les Lauréats par catégorie » ou « les Lauréats »). Les neuf (9) autres Finalistes par catégorie resteront Finalistes.

### **LAURÉATS**

Neuf (9) Lauréats par catégorie seront sélectionnés parmi les Finalistes de chaque catégorie. Un (1) seul Lauréat sera désigné par catégorie, sachant qu'il peut s'agir d'une personne ou d'un groupe.

Les Lauréats par catégorie ayant concouru à titre individuel recevront un certificat numérique et un prix physique. Dans le cas des Lauréats par catégorie à titre collectif, un prix physique sera remis à l'ensemble du groupe, et un certificat numérique à chaque membre du groupe.

Selon les disponibilités, les Lauréats par catégorie (à titre individuel ou collectif) recevront également des invitations aux événements de la communauté AGCA, aux ateliers, aux stages de formation et autres événements Adobe.



## NOTIFICATION DES LAURÉATS ET DES FINALISTES PAR CATÉGORIE

Les délibérations se dérouleront du 8 juillet 2020 au 21 août 2020. Les Lauréats et les Finalistes par catégorie seront informés par e-mail ou par téléphone. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'un retard, d'une perte, d'une erreur d'acheminement ou d'une non-remise de la notification aux Lauréats. Si un Finaliste ou Lauréat sélectionné ne peut être averti, ne remplit pas les conditions de participation, n'accuse pas réception de la notification de sélection ou ne se conforme pas à l'une des clauses du présent Règlement officiel, il perd tout droit à un prix et un autre Finaliste ou Lauréat peut être sélectionné à sa place. Pour permettre la remise du prix, il pourra être demandé aux Finalistes et Lauréats de signer et renvoyer une décharge de responsabilité, une déclaration d'éligibilité, un contrat de licence et, dans les cas où la législation en vigueur l'exige, une autorisation d'exploitation à des fins publicitaires et ce, dans les dix (10) jours suivant la réception de leur notification de sélection.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des événements suivants : (i) dossiers perdus, en retard, différés, endommagés, incomplets, illisibles, incompréhensibles ou mal acheminés ; (ii) dysfonctionnements, pannes ou problèmes liés aux équipements téléphoniques, appareils électroniques, matériel/logiciels informatiques, au réseau ou à Internet ; (iii) échecs ou retards des transmissions informatiques, transmissions incomplètes, altérées ou partielles ; (iv) toute condition provoquée par des événements indépendants de la volonté de l'Organisateur, qui aurait pour conséquence de dénaturer ou perturber le Concours ; (v) blessures, pertes ou dommages de toutes sortes liés ou faisant suite à un prix ou bien à l'acceptation, la possession ou l'utilisation d'un prix, ou découlant de la participation au Concours ; (vi) erreurs d'impression ou de typographie dans les documents et supports associés au Concours ; ou (vii) violation des lois ou réglementations d'un pays, d'un État, d'une province ou d'une région autonome lors de l'élaboration des dossiers par le(s) participant(s). L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le Concours si une fraude ou une erreur technique en perturbe l'administration, la sécurité ou le déroulement, selon des critères laissés à sa seule discrétion. Chaque participant accepte de dégager l'Organisateur de toute responsabilité quant aux pertes, dommages, droits, réclamations et actions de toute nature liés au Concours et résultant de l'acceptation, la possession ou l'utilisation d'un prix, y compris et sans limitation, les blessures, le décès, les dommages matériels et les plaintes concernant la violation de la propriété intellectuelle, les droits publicitaires, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée.

Nonobstant ce qui précède, les participants résidant en Inde ne sont pas assujettis aux parties de la décharge de responsabilité ci-dessus relatives aux blessures, au décès ou aux dommages matériels résultant d'une négligence de l'Organisateur. Chaque participant admet que la seule obligation de l'Organisateur est de soumettre au jury les dossiers des participants dont la candidature est recevable selon les procédures et critères définis dans le Règlement officiel, et de remettre les prix aux lauréats, selon les présentes conditions générales. Le participant reconnaît que l'Organisateur a un devoir d'équité vis-à-vis de tous les dossiers soumis et que le participant n'a droit à aucune indemnité et renonce à toute réclamation en ce sens.

La participation au Concours et/ou l'obtention d'un prix valent pleine et entière acceptation par chacun des Participants et Lauréats du présent Règlement officiel, des Conditions d'utilisation et de la Politique de confidentialité en ligne d'Adobe (disponibles pour chaque pays et incorporées dans le présent Règlement officiel par cette référence) ainsi que des décisions d'Adobe et du Jury, qui sont définitives et sans appel pour toutes les questions en rapport avec ce Concours.

Pour pouvoir recevoir un prix, le participant est tenu de respecter toutes les conditions applicables du présent Règlement officiel.

Chaque participant reconnaît que si son projet est sélectionné pour un prix de Finaliste, il devra, pour recevoir ce dernier, signer un contrat accordant à l'Organisateur une licence perpétuelle, hors droits d'auteur, mondiale et non exclusive pour utiliser, reproduire et distribuer les œuvres primées, ou les diffuser ou les afficher dans des lieux publics, les modifier en vue de leur diffusion ou leur affichage public, en créer des dérivés pour le lancement et l'administration du Concours, la remise des prix et l'annonce des Lauréats.

Chaque participant accepte en outre de valider tout document nécessaire à l'application d'une telle licence.

Chaque participant reconnaît qu'en soumettant un dossier, il autorise l'utilisation de ses données personnelles, de son nom, de son image et/ou de sa voix dans les publicités et communications relatives au Concours, sans dédommagement ni rétribution.

Toutes les questions relatives à l'établissement, la validité, l'interprétation et l'application de ce Règlement officiel, ou bien les droits et obligations du participant et de l'Organisateur concernant le Concours, seront régies et définies conformément et en accord avec les lois de l'État de Californie, sans tenir compte d'aucun choix de loi ni conflit de lois, de réglementations ou de dispositions (de l'État de Californie ou de toute autre juridiction) qui nécessiteraient l'application des lois d'une juridiction autre que celle de l'État de Californie. Lorsque la législation l'y autorise, le participant accepte que tout ou partie des litiges, revendications, droits de poursuite découlant du présent concours ou en rapport avec lui, ou avec les prix décernés, autres que l'administration de ce Concours ou le choix des lauréats, soient résolus individuellement, sans recourir à une action collective, et exclusivement par le tribunal de première instance du district nord de la Californie (San Jose Division) ou le tribunal de l'État de Californie compétent du comté de Santa Clara.

## LISTE DES LAURÉATS

La liste des Lauréats sera publiée sur le site web du programme AGCA, [adobecreativityawards.com](http://adobecreativityawards.com), d'ici le 16 septembre 2020.

## CONTACT

Pour tout commentaire, suggestion ou réclamation en rapport avec les conditions générales de ce Concours, contactez le service client par e-mail à l'adresse [grp-agca@adobe.com](mailto:grp-agca@adobe.com), du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (heure d'été de la côte Est des États-Unis).